



HAL
open science

Tulle : la prison des putschistes (1961-1968)

Gilbert Beaubatie

► **To cite this version:**

Gilbert Beaubatie. Tulle : la prison des putschistes (1961-1968). Raphaëlle Branche; Sylvie Thénault. La France en Guerre, 1954-1962. Expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance, Autrement, pp.401-405, 2008, 9782746711853. halshs-04163837

HAL Id: halshs-04163837

<https://shs.hal.science/halshs-04163837>

Submitted on 17 Jul 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Tulle : la prison des putschistes (1961-1968)

Gilbert Beaubatie, correspondant pour le département de la Corrèze

En 1961, Tulle est une petite ville d'environ 20 000 habitants, chef-lieu d'un département encore profondément rural, durement éprouvé par l'occupation allemande – 99 otages y ont été pendus le 9 juin 1944. Durant sept ans, d'août 1961 à juin 1968, la détention des officiers et sous-officiers putschistes du mois d'avril 1961 y a suscité bien des interrogations et fait naître un certain nombre de rumeurs.

Pourquoi Tulle ?

Le 4 août 1961, jour où les condamnés sont transférés de la centrale de Clairvaux, considérée par les autorités comme inadaptée, à Tulle, la chancellerie fait savoir que sa prison est « l'établissement [...] le mieux adapté aux conditions requises par la situation de ces détenus ». Mais *L'Écho du Centre*, organe du Parti communiste, se demande trois jours plus tard pour quelles raisons la « ville [a été choisie] pour des pensionnaires de cet acabit ? » Le 19 août 1961, vingt organisations soutenues par une vingtaine de conseils municipaux appellent à organiser un meeting, salle de l'université populaire, pour dénoncer le « scandale de la prison de Tulle [où] les auteurs de crimes contre la nation [...] sont maîtres¹ ». Mais un arrêté préfectoral brise net cette forte mobilisation politique et syndicale.

Tulle se révèle idéale pour les autorités, car c'est alors une cité d'accès difficile, par route comme par chemin de fer, avec de nombreuses contraintes naturelles : une vallée encaissée, sept collines aux versants plus ou moins abrupts, de rues sinueuses et pentues, souvent en escalier – un relatif isolement et un « désordre » urbain qui offrent des garanties de sécurité, d'autant que l'OAS n'y fait guère parler d'elle dans des meetings ou des manifestation de rue, à la différence de l'antifascisme.

Tout risque d'un coup de force peut donc être considéré comme improbable. Enfin, la prison, inaugurée au mois d'octobre 1960 par le député maire socialiste Jean Montalat, est flamboyante neuve. Située à 500 mètres de la préfecture, elle forme un rectangle de 30 mètres sur 90, avec une enceinte de 6 mètres de haut et quatre miradors. Aucun avion n'est autorisé à la survoler, et la surveillance est assurée par une DCA installée sur différentes hauteurs ainsi que par 200 gardes mobiles renouvelés tous les mois.

Prisonniers et quotidien de la prison de Tulle

Au total de 1961 à 1968, la prison va abriter 18 prisonniers. Le 4 août 1961 arrivent les 10 condamnés en provenance de Clairvaux. Le 7 décembre, les généraux Jouhaud et Salan sont transférés de Fresnes. Six autres officiers vont compléter la liste en 1963 et 1964. Leur séjour à Tulle est plus ou moins long : certains sont libérés en 1965, d'autres en 1966. Le dernier à partir est le général Salan, le 15 juin 1968.

¹ *L'Écho du Centre*, 19 août 1961.

Dans cette prison confortable, chaque prisonnier dispose d'une cellule qu'il aménage à sa convenance. Dans la sienne, le général Jouhaud a une bibliothèque, un électrophone et des photographies de sa famille. Celle du général Salan a été « transformée en serre² ».

Les conditions de détention ont donc bien meilleures que celles qui existent dans les autres établissements pénitentiaires. Jouhaud reconnaît d'ailleurs que son arrivée à Tulle lui a donné l'« impression d'une liberté retrouvée ». La matinée est consacrée à la pratique du sport, considérée comme la priorité des priorités », sous la conduite d'Hélie de Saint-Marc, promu « moniteur d'éducation physique » : outre la course à pied, le yoga, le volley-ball et le tennis sont prisés. Les prisonniers s'adonnent à diverses activités, manuelles ou intellectuelles : jardinage, reliure, philatélie (Salan), lecture, étude de l'économie (Hélie de Saint-Marc), histoire (Jouhaud), Mémoires (Challe, Zeller). Après le dîner, ils se réunissent dans une salle commune pour y discuter, regarder la télévision, jouer aux cartes. À 23 heures, en principe, ils regagnent leur cellule. Le régime spécial dont les prisonniers bénéficient contribue à remonter le moral de cette « communauté de Tulle », à tel point que Charles de La Chapelle signale que « tout est parfaitement calme ». « Nous vivons dans la plus complète, n'ayant de soucis toujours que pour les nôtres³. » Ce qui n'empêche pas Hélie de Saint-Marc d'avoir d'« interminables insomnies », et même de « souffrir davantage à Tulle qu'à Buchenwald⁴ ».

Les réactions de la population locale

Mais l'événement est insolite pour l'opinion locale *L'Écho du Centre* s'empresse de dénoncer le « régime de faveur » dont bénéficient les putschistes et invite républicains et démocrates à protester contre « ces fascistes, traîneurs de sabre, étrangleurs de la République » que le gouvernement a installés dans une « villa dorée⁵ ». Le journal cherche à susciter l'indignation et la méfiance vis-à-vis des condamnés et de l'OAS, mais aussi du pouvoir gaulliste.

La Montagne et *Le Populaire* traitent de l'événement plutôt en page régionale qu'en page nationale, ce qui contribue à dédramatiser, à le relativiser. Le premier de ces quotidiens s'adresse à la majorité modérée et « silencieuse ». L'indépendance de l'Algérie est un fait acquis et les putschistes purgent à Tulle une peine dont le régime a été, compte tenu de leur rang, amélioré. *Le Populaire* tient de son côté à stigmatiser le sort privilégié qui est accordé aux prisonniers.

La Corrèze républicaine et socialiste, très méfiante à l'égard de l'OAS, ne trouve en revanche rien à redire à ces faveurs accordées aux prisonniers et va jusqu'à se montrer favorable à l'amnistie. Engagement qui renvoie sans doute à la politique de la SFIO sous les gouvernements Mollet et Bourguès-Maunoury, dont a été membre le Corrèzien Marcel Champeix en tant que secrétaire d'État aux Affaires algériennes et secrétaire d'État à l'Algérie.

La Voix de la Corrèze, enfin, proche de l'OAS, considère les détenus comme des « hôtes de marque » et se plaît à exalter leur personnalité, entre autres celle d'Hélie de Saint-Marc, « vivante image d'Épinal d'une chevalerie d'un autre temps⁶ ». Cet hebdomadaire, comme le précédent, plaide pour l'amnistie.

La présence à Tulle de ces illustres condamnés a aussi suscité des rumeurs. Dès le 19 août 1961, *L'Écho du Centre* donne le ton en assurant que les prisonniers « disposent d'un luxe insolent » et mènent la « vie de château en famille », tout cela aux frais de la princesse ».

² Muriel Mourmetas, « L'opinion publique et les Prisonniers politiques de l'OAS à Tulle », mémoire IEP de Toulouse, 1984-1985, p. 48.

³ Lettre du 21 janvier 1965.

⁴ Hélie de Saint-Marc, *Toute une vie*, Paris, Les Arènes, 2004, p. 231.

⁵ *L'Écho du Centre*, 19 août 1961.

⁶ *La voix de la Corrèze*, 8 août 1961.

La fréquence des visites est à l'origine du bruit selon lequel les prisonniers ne manquent de rien. On soutient que des caisses de victuailles et des bouteilles de toutes sortes leur sont livrées, et même des écrevisses vivantes en provenance de Hollande ! Une prison où il n'est pas rare qu'au parloir se rencontrent épouses et maîtresses⁷...

Le témoignage de certains transporteurs a pu donner un certain crédit à de telles informations. Et, alimentant la rumeur, le général Jouhaud a révélé que, lorsqu'il a appris que sa condamnation à mort avait été commuée en réclusion à perpétuité, le 28 novembre 1962, il a « descendu » une bouteille de champagne⁸. À la fin de l'année 1962, un document atteste que « 14 colis de trois bouteilles, des vins du marquis de Perthuis », ont été apportés⁹.

Des rumeurs d'évasion ont aussi circulé et l'opinion publique s'en est fait l'écho : à la fin du mois de septembre 1961, le bruit court que Challe et Zeller se sont évadés, ce que le soir même les autorités démentent. En 1962, au moment du transfert du colonel de La Chapelle, des groupes de vigilance républicaine, à l'initiative du Parti communiste, montent la garde afin de protéger la mairie, et chaque nuit des veilleurs vont « faire un tour vers la prison ».

Le temps des rumeurs prend fin avec l'élargissement du dernier condamné, le général Salan, le 15 juin 1968. Aucun projet d'évasion, si projet il y a eu, n'a pas pu aboutir. La prison de Tulle a prouvé qu'elle avait été « adaptée aux conditions requises ». Mais il semble que traitement spécial, avantageux, dont les prisonniers ont bénéficié dès leur arrivée ait aussi contribué à ce résultat¹⁰.

⁷ Muriel Mourmetas, *op. cit. passim*.

⁸ Edmond Jouhaud, *Ce que je n'ai pas dit*, Paris, Fayard, 1977.

⁹ Archives départementales de la Corrèze, fonds Borricand, 40J 1-3*, René Borricand a été animateur du Secours populaire par l'entraide et la solidarité (SPES) dont l'objectif était de venir en aide aux militaires incarcérés et aux militaires de l'OAS détenus. Il a entretenu une correspondance régulière avec certains d'entre eux, en particulier avec le lieutenant-colonel Charles de La Chapelle.

¹⁰ On lira avec le plus grand intérêt l'article de Pierre Calvas, « Les généraux de l'OAS à la prison de Tulle : réalités et rumeurs », in *Histoire pénitentiaire*, Paris, direction de l'Administration pénitentiaire, coll. « Travaux & Documents », 2005, vol. III, p. 28-53. Nous remercions tout particulièrement Hélié de Saint-Marc qui, le 12 février 2007, a bien voulu nous faire part de ses commentaires.